



GUIDE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE



- Conseils
- Assistance
- Accompagnement



ÉDITORIAL

Premier partenaire historique des communes et de leurs groupements, le Département s'est vu conforter au fil des années par le législateur comme garant des solidarités territoriales.

Pour répondre aux besoins des collectivités qui font face notamment à des réglementations complexes et au retrait de l'État en matière d'assistance technique, le Département de Lot-et-Garonne s'est pleinement engagé dans la structuration d'une offre globale visant à accompagner les projets locaux.

Le guide de l'ingénierie départementale, que vous avez entre les mains, a l'ambition de vous présenter de manière exhaustive les services proposés par le Département et ses partenaires, acteurs de l'aménagement et du développement des territoires. Il constitue une boîte à outils devant permettre aux maîtres d'ouvrages publics, en particulier les communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de renforcer leur capacité à agir et innover.

Simple d'utilisation, ce document unique recense, sous forme de fiches classées par domaines d'intervention, le large éventail des démarches et actions adaptées à la mise en œuvre toujours plus efficace et qualitative de vos projets.

J'invite toutes les communes et leurs groupements à s'en saisir et à solliciter le Département et ses élus pour les aider à bâtir l'avenir de leur territoire.

Ensemble, dans un esprit de partenariat respectueux de chacun, nous contribuerons à donner toutes les chances de développement au Lot-et-Garonne.

Sophie Borderie

Présidente du Conseil départemental

SOMMAIRE

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/HABITAT-LOGEMENT/URBANISME/ FONCIER

Élaborer un projet d'investissement (inter)communal	8
Rénover, construire un bâtiment ou aménager les espaces publics	9
Développer le logement social sur son territoire	10
Recevoir des conseils juridiques et financiers en matière de logement et d'habitat	11
Bénéficier d'un accompagnement pour un projet foncier	12
Disposer d'informations sur les possibilités d'aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux	13
Exercer la compétence d'urbanisme	14
Aménager et concevoir un espace public et paysager	15
Aménager une traverse d'agglomération sur route départementale	16
Améliorer la sécurité routière sur route départementale	17
Élaborer un projet de développement territorial	18

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE/TOURISME/AGRICULTURE/CONSOMMATION

Mettre en œuvre un projet d'économie rurale	20
Promouvoir les productions locales de qualité ou développer une activité agricole ou apicole.....	21
Améliorer les achats alimentaires, lutter contre le gaspillage et développer l'achat local dans la restauration collective.....	22
Concevoir et développer un projet de tourisme, d'animation et d'attractivité touristiques ou d'itinérance douce.....	23
Créer des réserves en eau.....	24

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT/EAU/ÉNERGIE/MOBILITÉ

Développer un projet de préservation, amélioration ou restauration de l'environnement.....	26
Concevoir un projet d'aménagement et de gestion durable des milieux aquatiques.....	27
Favoriser la gestion durable de la ressource en eaux brutes.....	28
Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti.....	29
Rationaliser l'utilisation de l'énergie, développer les énergies renouvelables et la mobilité durable.....	30
Développer et promouvoir les solutions de mobilité durable	31

CULTURE ET PATRIMOINE

Mettre en place un projet culturel en arts vivants	34
Développer une offre d'enseignements artistiques.....	35
Concevoir un projet autour du livre et de la lecture publique.....	36
Mener un projet relatif aux archives	37
Préserver et mettre en valeur son patrimoine mobilier, muséal, urbanistique et archéologique	38
Restaurer et valoriser les édifices	39

SOLIDARITÉS HUMAINES

ACTION SOCIALE/ENFANCE/PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP/ SANTÉ/CITOYENNETÉ

Réaliser un projet de création, extension ou transformation d'une (micro)crèche, halte-garderie ou multiaccueil.....	42
Créer une structure pour personnes âgées ou en situation de handicap	43
Créer une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).....	44
Élaborer un projet citoyen et éducatif jeunes	45
Mettre en place un projet sportif ou associatif	46
Mettre en œuvre l'insertion sociale et professionnelle dans la commande publique.....	47

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE/ SYSTÈMES D'INFORMATION/NUMÉRIQUE

Bénéficier de conseils juridiques en matière de droit des collectivités territoriales.....	50
Rédiger un marché public	51
Développer le numérique, dématérialiser les procédures ou sécuriser les systèmes d'information	52
Mettre en place un Système d'information géographique (SIG)	53
Mettre en place un Espace numérique de travail (ENT)	54
Bénéficier d'informations sur les possibilités de financements européens.....	55
Résoudre les problèmes d'accès aux infrastructures numériques	56
Élaborer un projet de tiers-lieu	57
Normaliser les adresses de la commune.....	58
Partenaires	60
Sigles.....	62



7

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
HABITAT - LOGEMENT
URBANISME
FONCIER**

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

ÉLABORER UN PROJET D'INVESTISSEMENT (INTER)COMMUNAL

Accompagnement proposé

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation,
- Définition des enjeux et des objectifs du projet,
- Premier repérage des contraintes foncières, techniques, juridiques et financières,
- Aide à la décision en fonction du diagnostic élaboré avec le maître d'ouvrage,
- Orientation vers les partenaires compétents,
- Appui à la recherche de cofinancements,
- Accompagnement à l'élaboration du calendrier et du plan de financement du projet,
- Aide à la rédaction de documents administratifs,
- Conseil sur les premières procédures à mener.

Modalités d'accompagnement

- Rencontre en mairie ou entretien téléphonique permettant de cerner la genèse du projet, les motivations du maître d'ouvrage et ses intentions,
- Visite sur site en présence du maître d'ouvrage pour affiner la définition du besoin et de ses contraintes,
- Participation ponctuelle aux réunions de suivi du projet, en fonction des besoins du maître d'ouvrage.

Livrables

A déterminer le cas échéant.

Exemples : éléments pré-opérationnels (opportunité, faisabilité, localisation), plan de financement...

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

RÉNOVER, CONSTRUIRE UN BÂTIMENT OU AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS

BÂTIMENTS PUBLICS (ÉCOLE, MAIRIE, SALLE SPORTIVE OU CULTURELLE, LOGEMENT, TIERS-LIEU) ET ESPACES PUBLICS (VOIRIE, PLACE).

Accompagnement proposé

Assistance technique départementale (AT47)

- Analyser l'opportunité au regard des priorités de financement ou d'investissement,
- Déterminer et dimensionner le projet,
- Proposer des solutions techniques (préprogrammes) et estimations financières adaptées,
- Le cas échéant, accompagner la passation des contrats publics (rédaction et lancement, jusqu'au recrutement du maître d'œuvre si besoin),
- Mobiliser toutes les compétences utiles,
- Apporter un appui méthodologique à la conduite des projets.

Modalités d'accompagnement

- 1^{re} réunion technique : mise au point des modalités et du calendrier de l'accompagnement,
- Préprogramme (en 4 mois maximum),
- Réunion de restitution,
- Le cas échéant, aide au recrutement du maître d'œuvre, après choix du scénario par la collectivité,
- Rémunération obligatoire par la Loi NOTRe (Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) : 0,35€/hab. (soit 140€ pour une commune de 400 habitants par exemple).

Livrables

- Document complet d'intervention incluant au minimum 2 scénarii chiffrés,
- Le cas échéant, documents de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Bénéficiaires

Communes et EPCI éligibles au regard de la Loi NOTRe.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL SUR SON TERRITOIRE

Accompagnement proposé

- Définir et analyser :
 - les besoins des populations les plus fragiles,
 - les objectifs et les priorités,
 - les contraintes et opportunités,
- Identifier les ressources financières disponibles ou mobilisables, les partenaires et compétences nécessaires à la réalisation du projet,
- Élaborer une méthode de prise en compte des volets habitat durable, mixité sociale et formes d'habitat dans le programme,
- Informer sur les procédures et démarches à suivre,
- Présenter les différents portages juridiques, l'intervention du bailleur social, la politique Habitat du Département, des retours d'expériences sur des programmes similaires,
- Évaluer la cohérence du projet et son éligibilité aux subventions départementales en fonction de la réglementation et de sa localisation,
- Accompagner la collectivité dans le processus global.

Modalités d'accompagnement

- Prise de contact avec la collectivité et 1^{er} entretien,
- Rendez-vous et visite sur site,
- Proposition d'un calendrier d'actions,
- Organisation de visites de programmes innovants,
- Mise en relation avec les partenaires,
- Aide à la rédaction d'un appel à projets et participation à d'éventuelles auditions, courriers...

Livrables

Cahier des charges reprenant les besoins de la collectivité.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

RECEVOIR DES CONSEILS JURIDIQUES ET FINANCIERS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

Accompagnement proposé

- **Conseiller en matière de :**
 - Logement et habitat,
 - Pouvoirs de police spéciale et/ou générale du maire (édifice menaçant ruines, respect du règlement sanitaire départemental, insalubrité, hygiène...),
 - Coordination éventuelle avec d'autres entités (CDPLHI - Commission départementale partenariale de lutte contre l'habitat indigne, ARS - Agence régionale de santé, etc.) ;
- **Informé sur la répartition des compétences** en matière de lutte contre l'habitat indigne entre les différentes autorités et sur les outils à mobiliser ;
- **Assurer le conseil juridique** aux collectivités bailleuses de logements locatifs (révision du loyer conventionné ou libre, droits et devoirs du bailleur/locataire, impayés de loyers...) :
 - Analyse factuelle du problème exposé, confrontation avec la réglementation,
 - Préconisation de solutions,
 - Veille juridique et information.

Modalités d'accompagnement

- Rencontres du juriste avec les élus et les responsables des services dans la collectivité si elle est adhérente à l'Adil (commune ou *via* adhésion de l'EPCI) par contact téléphonique, courrier électronique ou courrier ;
- Conditions :
 - Adhésion à l'Adil 47,
 - Subvention annuelle à l'Adil de 0,25€/habitant.

Livrables

Réponse juridique aux demandes formulées par les collectivités adhérentes.

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI adhérents de l'Adil 47.

CONTACT

Adil 47 (Association départementale d'information sur le logement)
Virginie Lévigac, directrice
adil-47@live.fr
05 53 67 93 65

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR UN PROJET FONCIER

Projets concernés

- Requalification de centres-bourgs, redynamisation des villes moyennes, reconversion de friches industrielles, commerciales et économiques, redynamisation de foncier commercial en centre-ville,
- Foncier à caractère de développement économique, foncier ciblant l'offre de logement social ou de logement abordable en partenariat avec les promoteurs et les bailleurs sociaux,
- Problématiques foncières spécifiques (plan de prévention des risques technologiques, risque de submersion...).

Accompagnement proposé

Appui opérationnel, technique, juridique et financier :

- Études préalables visant à définir les conditions techniques et financière de la réalisation d'un projet,
- Acquisitions foncières et portage foncier court et moyen terme. L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) négocie, acquiert, fait réaliser toute démolition et dépollution nécessaire avant de céder un foncier prêt à l'emploi à la collectivité,
- Consultation d'opérateurs visant à céder du foncier et faire émerger des projets.

Modalités d'accompagnement

Convention permettant de fixer les objectifs, la durée et les conditions du portage foncier.

Livrables

Études et autres documents le cas échéant.

Bénéficiaires

Collectivités (hors agglomération d'Agen).

CONTACT

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

Nicolas Proust : Directeur territorial Lot-et-Garonne

05 49 62 98 94

nicolas.proust@epfna.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

DISPOSER D'INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENTS FONCIERS, AGRICOLES, FORESTIERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Opérations concernées

- Réalisation d'un Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (Afafe),
- Échanges et cessions d'immeubles ruraux (Ecir),
- Réglementation et protection des boisements,
- Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées.

Accompagnement proposé

- Conseil de 1^{er} niveau :
 - Compréhension du contexte, intérêts à réaliser ce type d'opération,
 - Sensibilisation sur la procédure d'aménagement foncier ;
- Réflexions autour du projet identifié :
 - Organisation de réunions avec les exploitants de la commune,
 - Pilotage de la procédure,
 - Financement des différentes études nécessaires à la réalisation du projet,
 - Animation des réunions ;
- Accompagnement ciblé :
 - Lancement, suivi et clôture de la procédure.

Modalités de l'accompagnement

Organisation d'une réunion d'information.

Livrables

- Délibération de demande de constitution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier (le cas échéant),
- Différents actes et documents rédigés,
- Étude d'aménagement réalisée.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

EXERCER LA COMPÉTENCE D'URBANISME

- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (AU),
- ÉLABORATION / RÉVISION D'UN DOCUMENT D'URBANISME.

Accompagnement proposé

- Faire émerger des enjeux et des orientations partagés,
- Formuler une stratégie de développement et d'aménagement,
- Élaborer des études réglementaires qualitatives dans le cadre d'une Orientation d'aménagement et de programmation - OAP (propositions de schémas ou relecture des pièces réglementaires),
- Exprimer des avis en tant que personne-ressource ou Personne publique associée (PPA),
- Élaborer une OAP thématique ou sectorielle,
- Cas de dossiers d'autorisations d'urbanisme litigieux ou délicats nécessitant une médiation : apporter un éclairage architectural et urbanistique,
- Apporter un éclairage architectural et urbanistique (cas de dossiers d'AU litigieux ou délicats nécessitant une médiation),
- Former les agents instructeurs à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Modalités d'accompagnement

Étapes ou dispositifs à mettre en place :

- Ateliers thématiques préalables pour les élus et techniciens,
- Définition du cahier des charges pour le choix du bureau d'étude prestataire du PLU (Plan local d'urbanisme) ou du Scot (Schéma de cohérence territoriale),
- Participation au dispositif de pilotage et de suivi,
- Permanences mensuelles auprès des agglomérations pour les instructeurs (recommandations dans le cas de situations délicates et médiation possible) et pour les futurs pétitionnaires (en amont du dépôt de permis de construire),
- Participation le cas échéant à une commission urbanisme (cas de dossiers spécifiques),
- Séminaires de formation-sensibilisation des élus.

Sous réserve d'adhésion : prestation gratuite pour les communes, et soumise à participation forfaitaire avec convention de partenariat pour les EPCI.

Livrables

- Avis technique sur le contenu du document d'urbanisme,
- Recommandations architecturales, urbaines et paysagères sur des demandes d'AU,
- Supports de formation-sensibilisation (diaporama, affiche-fiche spécifique...).

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

CAUE 47 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
Nathalie Hérard, directrice
secretariat@caue47.com
05 53 48 46 78

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AMÉNAGER ET CONCEVOIR UN ESPACE PUBLIC ET PAYSAGER

- AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE,
- VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, ESPACES VERTS, ENTRÉES DE VILLE, TRAVERSES DE BOURG,
- CRÉATION D'ESPACES SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET DE LOISIRS, OU SUPPORTS D'ACTIVITÉS TOURISTIQUES.

Accompagnement proposé

- Définition des besoins et des usages,
- Concertation avec les habitants,
- Organisation fonctionnelle des espaces,
- Identification des potentialités patrimoniales et paysagères,
- Sensibilisation par des visites d'opérations similaires dans et hors département,
- Mise en œuvre d'une consultation dans le cadre d'un marché public.

Modalités d'accompagnement

- Étapes :
 - Identification de la problématique et des enjeux liés au contexte,
 - Proposition d'une marche à suivre pour la mise en œuvre de l'opération,
 - Mise en œuvre d'un atelier participatif préalable (cerner les besoins programmatiques),
 - Élaboration d'un préprogramme en collaboration avec les acteurs concernés et les futurs usagers,
 - Rédaction des éléments du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre,
 - Appui au lancement de la consultation et participation à titre consultatif aux commissions de choix des candidats ;
- Prestation gratuite sous condition d'adhésion.

Livrables

- Marche à suivre,
- Compte-rendu de visite,
- Documents opérationnels : étude de préprogrammation, cahier des charges et règlement de la consultation de maîtrise d'œuvre, support d'analyse technique des candidatures et des offres.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

CAUE 47 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
Nathalie Hérard, directrice
secretariat@caue47.com
05 53 48 46 78

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AMÉNAGER UNE TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE

AMÉNAGEMENT, SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE, D'UNE TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION (RELEVANT DU CODE DE LA ROUTE, ARTICLE R.110-2), DANS LE BUT DE SÉCURISER TOUS LES USAGERS ET D'AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS.

Accompagnement proposé

Aide à la conduite du projet :

- Détermination des compétences et des partenaires à mobiliser et de la maîtrise d'ouvrage,
- Aide à l'établissement du plan de financement,
- Présentation de la Charte des traverses d'agglomération et des prescriptions techniques à respecter,
- Prise en compte du contexte global : chaussée (trafic, déflexion, coupes de chaussée, amiante, HAP - Hydrocarbures aromatiques polycycliques, prescriptions techniques), urbanisme, sécurité, paysage, accessibilité, environnement,
- Aide au recrutement du maître d'œuvre,
- En phase études, avis et validation du Département : avant-projet, projet, pièces techniques du DCE (Dossier de consultation des entreprises), arrêté de circulation et plan de signalisation si les travaux nécessitent une déviation,
- En phase travaux, association du Département : aide à la conduite d'opération, réception des travaux.

Aide aux demandes de subvention.

Modalités d'accompagnement

- Le Département doit être associé tout au long du projet,
- L'accompagnement doit être sollicité dès la phase amont du projet et durera jusqu'à la réception des travaux.

Livrables

- Comptage de trafic et mesures de vitesses,
- Principes d'aménagement du ou des point(s) critique(s),
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (art L.2422-12 du code de la commande publique).

Bénéficiaires

Communes et EPCI (sur routes départementales).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE

ACTIONS ET AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE RÉDUCTION DES VITESSES (CARREFOUR VOIE COMMUNALE/VOIE DÉPARTEMENTALE, SECTEUR DANGEREUX SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE EN AGGLOMÉRATION, ETC.)

Accompagnement proposé

Établir une méthodologie :

- Déterminer les points critiques,
- Analyser le trafic (comptage et mesures de vitesses),
- Prendre en compte l'environnement local : état de la chaussée, activité économique, stationnement, limites d'agglomération, signalisation.

Proposer des solutions techniques sur les points critiques :

- Exemples : limitation réglementaire de la vitesse, modification des limites d'agglomération, renforcement de la signalisation, radars pédagogiques, ralentisseurs, plateaux traversants, chicanes, écluses routières.

Aider à mobiliser les compétences utiles (EPCI notamment).

Modalités d'accompagnement

- Réunion sur place avec visite de terrain pour évaluation,
- Le cas échéant, convention tripartite (Département, commune, EPCI) ou permission de voirie :
 - Associer le Département jusqu'à la réception des travaux,
 - Validation du projet par le Département.

Livrables

Le cas échéant :

- Comptage de trafic et mesures de vitesses,
- Principes d'aménagement du point critique.

Bénéficiaires

Communes et EPCI (sur routes départementales).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

ÉLABORER UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

TOUT PROJET DE TERRITOIRE VISANT À SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Accompagnement proposé

En lien avec les intercommunalités et les Pays.

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Ou si besoin réorientation de la demande ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- État des lieux, analyse du projet,
- Identification des partenaires à mobiliser et des acteurs à associer ;

Accompagnement ciblé :

- Mobilisation du réseau d'acteurs compétents et/ou concernés,
- Accompagnement à l'élaboration et au suivi du projet,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités d'accompagnement

- Demande de la collectivité,
- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site pour une première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Suivi et/ou accompagnement du projet en fonction des attentes et des besoins du maître d'ouvrage.

Livrables

- Comptage de trafic et mesures de vitesses,
- Principes d'aménagement du ou des point(s) critique(s),
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (art. L.2422-12 du code de la commande publique).

Bénéficiaires

Communes et EPCI (sur routes départementales).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr



ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE
TOURISME
AGRICULTURE
CONSOMMATION

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ÉCONOMIE RURALE

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE SERVICES MARCHANDS NÉCESSAIRES AUX BESOINS DE LA POPULATION EN MILIEU RURAL : DERNIER SERVICE MARCHAND DE PROXIMITÉ, COMMERCE MULTISERVICES, HALLES ET MARCHÉS COUVERTS.

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Ou si besoin réorientation de la demande ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- État des lieux, point sur l'organisation territoriale en termes de commerces et services de proximité,
- Expression des besoins,
- Mise en relation avec les acteurs à mobiliser ;

Accompagnement ciblé :

- Information sur les cadres juridique et technique,
- Mise en relation avec les experts nécessaires,
- Retours d'expériences sur des projets similaires,
- Conseil en ingénierie financière ;

Phase opérationnelle :

- Accompagnement du porteur de projet,
- Montage éventuel des dossiers administratifs.

Modalités de l'accompagnement

- Demande de la collectivité,
- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site pour une première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Suivi et/ou accompagnement du projet en fonction des attentes et des besoins du maître d'ouvrage.

Livrables

Le cas échéant :

- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s),
- Documents administratifs.

Bénéficiaires

EPCI, communes et structures porteuses des Pays.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47
0806 00 47 47
infomaires47@lotetgaronne.fr

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

PROMOUVOIR LES PRODUCTIONS LOCALES DE QUALITÉ OU DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ AGRICOLE OU APICOLE

Opérations concernées

- Démarches de valorisation et promotion des circuits de proximité en agriculture et en approvisionnement alimentaire : marchés de producteurs locaux, magasins de producteurs locaux, etc.
- Développement d'une activité agricole ou apicole.

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Informations sur les partenariats financiers ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- État des lieux,
- Expression des besoins,
- Identification des acteurs, des personnes-ressources,
- Mise en relation avec les acteurs à mobiliser ;

Accompagnement ciblé :

- Information sur les cadres juridique et technique,
- Mise en relation avec les experts nécessaires,
- Retours d'expériences sur des projets similaires,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités de l'accompagnement

Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site.

Livrables

Le cas échéant :

- Compte-rendu de réunion,
- Avis techniques,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Communes, EPCI, établissements publics, syndicats mixtes.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

AMÉLIORER LES ACHATS ALIMENTAIRES, LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET DÉVELOPPER L'ACHAT LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ
PAR LE DÉPARTEMENT.

Accompagnement proposé

- État des lieux et analyse du fonctionnement du site de restauration,
- Analyse de la consommation des convives et des sources de gaspillage,
- Réalisation de sourcing en amont de la procédure de mise en concurrence,
- Collecte des besoins des pouvoirs adjudicateurs,
- Rédaction des pièces administratives et techniques des marchés publics,
- Passation des marchés publics (publicité, réponses aux demandes de précisions, attribution et signature),
- Suivi de la relation avec le fournisseur (prévention et gestion des litiges dans l'exécution, soutien à la bonne exécution),
- Évaluation de l'exécution du marché public.

Modalités de l'accompagnement

- Réunions :
 - En amont de la rédaction du marché public afin de présenter le groupement de commande, ses conditions et recueillir le besoin de la commune, puis la méthodologie,
 - Pour présenter l'état des lieux et l'analyse de la consommation,
 - Puis de suivi avec la commune,
- Animation du groupe de travail,
- Assistance téléphonique,
- Condition : adhésion de la collectivité au groupement de commande existant (à tout moment) :
 - Signature de la convention,
 - Absence de frais de gestion.

Livrables

- Bilan du gaspillage alimentaire sur le ou les sites de restauration,
- Pièces du dossier de consultation,
- Marché public signé,
- Produits concernés (liste non exhaustive pouvant évoluer après sourcing) :
 - Conserves et épicerie
 - Surgelés : légumes, poissons, préparations et viandes, desserts
 - Viandes (porc, bœuf, veau), volailles et charcuteries sèches
 - Fruits et légumes
 - Produits IV^e et V^e gammes
 - Pain et viennoiserie
 - Bio : viandes bio, fruits et légumes, yaourts
 - Poissons frais

Bénéficiaires

Collectivités territoriales gestionnaires d'un service de restauration collective publique.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47
0806 00 47 47
infomaires47@lotetgaronne.fr

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

CONCEVOIR ET DÉVELOPPER UN PROJET DE TOURISME, D'ANIMATION ET D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUES OU D'ITINÉRANCE DOUCE

PROJETS PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX ATTENTES ACTUELLES ET FUTURES DES CLIENTÈLES TOURISTIQUES, OU FAVORISANT L'IDENTIFICATION DU LOT-ET-GARONNE COMME UNE DESTINATION D'« ITINÉRANCE, NATURE ET SAVEURS ».

Opérations concernées

- Animation et attractivité touristiques,
- Création, extension, modernisation, rénovation des hébergements touristiques marchands (chambre d'hôte et meublé, hébergement insolite...) ou d'équipements touristiques,
- Itinérance douce : création, extension, entretien des itinéraires de promenade et de randonnée, mise en tourisme des équipements touristiques, infrastructures, voies et sentiers - en lien notamment avec le schéma des vélos routes et des voies vertes, le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et le PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires).

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Ou si besoin réorientation de la demande ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- Analyse du projet dans son contexte local,
- Positionnement de l'animation sur son territoire,
- Identification des partenaires à mobiliser et des acteurs à associer ;

Accompagnement ciblé :

- Mobilisation du réseau d'acteurs compétents et/ou concernés,
- Accompagnement à l'élaboration et au suivi du projet,
- Avis technique,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités de l'accompagnement

- Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site en particulier pour une première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Suivi et/ou accompagnement du projet en fonction des attentes et des besoins du maître d'ouvrage.

Livrables

Le cas échéant :

- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage public.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47
0806 00 47 47
infomaires47@lotetgaronne.fr

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

CRÉER DES RÉSERVES EN EAU

PROJETS DE STOCKAGE DE L'EAU PAR RETENUES :

- VISANT À MAINTENIR L'AGRICULTURE ET EN PARTICULIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES À FORTÉ VALEUR AJOUTÉE (CULTURES LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, SEMENCES...) QUI NÉCESSITENT DE L'IRRIGATION,
- OU VISANT LA RÉALIMENTATION DES COURS D'EAU (SOUTIEN D'ÉTIAGE).

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Ou si besoin réorientation de la demande ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- Expression des besoins,
- Mise en relation avec les acteurs à mobiliser ;

Accompagnement ciblé :

- Information sur les cadres juridique et technique,
- Mise en relation avec les experts nécessaires,
- Avis technique,
- Retours d'expériences sur des projets similaires,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités de l'accompagnement

Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site.

Livrables

- Levés topographiques,
- Bathymétrie,
- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Communes, EPCI, syndicats mixtes, associations syndicales autorisées.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ENVIRONNEMENT
EAU
ÉNERGIE
MOBILITÉ**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPER UN PROJET DE PRÉSERVATION, AMÉLIORATION OU RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT

Projets concernés

- Aménager, gérer et valoriser le patrimoine végétal et paysager : projet de plantation de haies et de valorisation de l'arbre dans les parcelles cultivées,
- Préserver les insectes pollinisateurs dont l'abeille mellifère,
- Préserver, développer et valoriser les milieux naturels : Espaces naturels sensibles (ENS), Espaces agricoles remarquables (EAR).

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Ou si besoin réorientation de la demande ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- État des lieux,
- Expression des besoins, visite-terrain complémentaire,
- Mise en relation avec les acteurs à mobiliser ;

Accompagnement ciblé :

- Information sur les cadres juridique et technique,
- Mise en relation avec les experts nécessaires,
- Retours d'expériences sur des projets similaires,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités de l'accompagnement

Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site.

Livrables

- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s),
- Avis techniques,
- Supports de communication.

Bénéficiaires

Communes, EPCI, syndicats mixtes.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCEVOIR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES

RIVIÈRES, ZONES HUMIDES, GRAVIÈRES, ETC.

Projets concernés

- Amélioration de la connaissance et du suivi des milieux aquatiques,
- Préservation des milieux aquatiques par leur gestion, restauration ou déclouonnement,
- Sensibilisation des acteurs locaux, et en particulier les maîtres d'ouvrage à des actions de renaturation, de restauration et d'entretien de cours d'eau.

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Établissement d'une feuille de route : modalités de travail,
- Informations sur les partenariats financiers ;

Aide à la définition et à la formalisation du besoin :

- État des lieux, visite-terrain complémentaire,
- Expression des besoins,
- Mise en relation avec les acteurs à mobiliser ;

Accompagnement ciblé :

- Information sur les cadres juridique et technique,
- Mise en relation avec les experts nécessaires,
- Retours d'expériences sur des projets similaires,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités de l'accompagnement

Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site.

Livrables

- Levés topographiques,
- Bathymétrie,
- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Communes, EPCI, syndicats, associations syndicales autorisées.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FAVORISER LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAUX BRUTES

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAUX BRUTES* POUR EN FACILITER LA GESTION.

Accompagnement proposé

Conseils, expertises techniques et appui :

- Première expression de la demande et de l'objectif du projet,
- Sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la réduction des pertes en eau, l'aide au calcul du rendement et de l'indice linéaire de consommation,
- Information sur le potentiel valorisable présent sur le territoire de la collectivité en eaux superficielles ou souterraines,
- Synthèses sur la qualité et la quantité des eaux brutes présentes ;

Aide technique apportée :

- Diagnostic des ouvrages, sur la base des prélèvements et analyses de l'ARS (Agence régionale de santé),
- Exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages,
- Accompagnement à la définition des contenus de rapports annuels qualité et service.

Modalités de l'accompagnement

Entretien téléphonique, rendez-vous et visite sur site.

Livrables

- Synthèse de données publiques,
- Cartographie,
- Avis techniques,
- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Communes, EPCI, syndicats d'eau et d'assainissement.

* eau captée, puisée ou recueillie acheminée vers une station de traitement, afin de recevoir les traitements la rendant propre à la consommation humaine.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE BÂTI

MAIRIE, ÉCOLE, SALLE DES FÊTES, LOGEMENT COMMUNAL.

Accompagnement proposé

Aide à la décision / prédiagnostic / stratégie d'intervention :

- Bilans, suivis de consommations, de dépenses d'énergies, et de l'entretien (carnet de suivi, tableau de bord simple avec indicateurs...),
- Si nécessaire, renvoi vers une étude de type audit énergétique pour des projets de rénovation globale, et rédaction d'une commande,
- Identification des points et bâtiments énergivores et priorisation des opérations à mener,
- Suivi des résultats, avec programmation des actions à mettre en œuvre, ou préconisations hiérarchisées : mise en place d'éco-gestes simples, réduction des consommations et bouquet de travaux efficaces avec temps de retour sur investissement,
- Information sur les aides financières aux études et investissements.

L'accompagnement varie selon l'approche globale (ensemble ou partie du patrimoine) ou par bâtiment ;

Information et sensibilisation des utilisateurs, référents, agents communaux et élus :

- Maîtrise de l'énergie,
- Suivi des consommations et à l'utilisation des équipements/bâtiments,
- Rénovation énergétique performante,
- Visite de sites ou d'équipements.

Modalités de l'accompagnement

- Gratuit pour les accompagnements de 3 jours sous condition d'adhésion,
- Participation forfaitaire pour les accompagnements de 5 jours ou davantage (convention de partenariat).

Livrables

- Compte-rendu de visite avec marche à suivre,
- Prédiagnostic énergétique (rapport comprenant un bilan des consommations et dépenses d'énergies ainsi que des préconisations hiérarchisées),
- Projet de cahier des charges d'audit énergétique personnalisé,
- Analyse technique des offres des bureaux d'études consultés et de devis d'entreprises.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

CAUE 47 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Nathalie Hérard, directrice

secretariat@caue47.com

05 53 48 46 78

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RATIONALISER L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA MOBILITÉ DURABLE

Accompagnement proposé

Transition énergétique :

- Maîtrise des consommations énergétiques : réalisation d'audits bâtiments publics et éclairage public avec suivi des consommations, concourant aux économies d'énergies,
- Énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse...) :
 - études d'opportunité,
 - soutien à la réalisation des opérations,
- Mobilité durable : déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz,
- Aide à l'élaboration de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Achats groupés :

- Énergies (électricité et gaz),
- Combustible,
- Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie,
- Véhicules électriques,
- Prestations (bureau d'étude, travaux d'isolation...).

Contenu de l'accompagnement :

- Note d'opportunité, chiffrage de l'opération,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi de l'opération et du chantier,
- Aide à l'élaboration du plan de financement et aux recherches de subventions,
- Sensibilisation, communication,
- Le cas échéant, accompagnement au recrutement de prestataires (cahiers des charges, pièces du marché),
- Aide à la production des pièces administratives afférentes,

Modalités de l'accompagnement

- Un interlocuteur privilégié accompagne le projet,
- Signature de conventions entre la collectivité et le SDEE (selon le projet).

Livrables

A définir selon le projet.

Bénéficiaires

Communes, EPCI et Pays.

L'adhésion à l'un des groupements de commande peut être un préalable obligatoire selon le type d'action envisagé.

CONTACT

SDEE 47

(Syndicat départemental d'électricité et d'énergie Lot-et-Garonne)
05 53 77 65 00 - contact@sdee47.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLE

Projets concernés

- Aménagement d'aires de covoiturage et sensibilisation des habitants à la mobilité durable,
- Mise en œuvre d'autres solutions de mobilité durable (covoiturage dynamique, auto-stop organisé...),
- Politiques et démarches énergétiques, climatiques et sanitaires (qualité de l'air).

Accompagnement proposé

Conseil et expertise technique :

- Analyse des flux de déplacements,
- Aide au choix des emplacements adéquats pour les aires,
- Conseil sur le nombre et la position des panneaux positionnels et directionnels nécessaires et sur les solutions de financement, élaboration des devis, commande et livraison,
- Aide à la mise en œuvre de solutions de mobilité durable : covoiturage dynamique, autostop organisé...

Animation, communication :

- Ateliers, groupes de travail, réunions publiques, articles, exposition, formations, stand de sensibilisation, diffusion de guides, affiches de déplacements...

Modalités de l'accompagnement

- Rencontres des élus,
- Visites de terrain,
- Information et sensibilisation,
- Participation à des ateliers et groupes de travail,
- Accompagnements gratuits.

Livrables

- Articles pour la presse et les journaux communaux/intercommunaux,
- Prêt gratuit de l'exposition « Tous éco-mobiles ! »,
- Guide « Mieux se déplacer en Lot-et-Garonne ».

Bénéficiaires

Communes, EPCI et Pays.

CONTACT

Au Fil des Séounes

Antoine Lasgorceix, chargé de mission
05 53 95 12 99 - antoine.lasgorceix@aufildesseounes.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

CULTURE ET PATRIMOINE

METTRE EN PLACE UN PROJET CULTUREL EN ARTS VIVANTS

MANIFESTATIONS ET PROGRAMMATION.

Accompagnement proposé

Informier et conseiller, être un centre de ressources du spectacle vivant ;

- Possibilité d'orienter vers les partenaires institutionnels, acteurs culturels et pôles-ressources départementaux, régionaux et nationaux,

Accompagner dans les différentes phases, de la conception ou de la réalisation du projet, être un facilitateur dans le portage des projets d'équipement ou d'offre culturelle :

- Échanger, se rencontrer pour une meilleure connaissance de la demande et identifier les objectifs poursuivis,
- Informer, conseiller et apporter un appui méthodologique et/ou technique relatif à la mise en place du projet et son articulation avec les autres actions développées sur le territoire,
- Proposer des outils d'évaluation et des outils d'aide à la décision ;

Développer les compétences grâce à un programme annuel de formations gratuites ;

Se faire écho des projets Lot-et-Garonnais, sur le département et hors département.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement adapté et personnalisé, selon le type du projet : entretiens téléphoniques, échanges écrits, rendez-vous individuels et/ou collectifs, visites sur site avec les services concernés ;
- Conventions d'objectifs et, le cas échéant, financières.

Livrables

Supports pédagogiques dans le cadre du volet formation.

Bénéficiaires

Communes et EPCI et associations.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE.

Accompagnement proposé

Aider à la création d'un établissement d'enseignements artistiques :

- Informer :
 - Réglementation,
 - Attendus du schéma départemental en matière d'enseignements artistiques,
 - Critères et structuration de l'enseignement artistique sur le secteur géographique ;
- Accompagner :
 - Dans le phasage du projet, de sa préfiguration à sa réalisation,
 - En recherchant l'inscription et l'articulation de la démarche au sein du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique - avec le soutien de l'établissement classé du secteur géographique,
 - Dans le développement des connaissances et compétences des collectivités, grâce à l'organisation de journées d'échanges territorialisées inter-établissements et les cadres de collaborations tissées au sein de la commission pédagogique départementale ;

Soutenir l'acquisition d'instruments de musique et de matériel pédagogique en privilégiant le développement des pratiques collectives (dans le cadre d'une offre préexistante d'enseignements artistiques) et son inscription au sein du schéma départemental.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement :
 - Gratuit,
 - Adapté et personnalisé ;
- Selon le type de projet :
 - Entretiens téléphoniques,
 - Rencontres avec l'établissement classé du secteur géographique,
 - Rendez-vous individuels et collectifs,
 - Visites sur site avec le(s) service(s) concerné(s).

Livrables

- Liste des sites,
- Supports pédagogiques dans le cadre du volet formation.

Bénéficiaires

Communes et EPCI et associations.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

CONCEVOIR UN PROJET AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES, ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Accompagnement proposé

Fonctionnement des bibliothèques et médiathèques :

- Conseils techniques,
- Prêts de documents (imprimés et CD), d'exposition et outils d'animation et service de réservation en ligne, mise à disposition de ressources numériques,
- Accès au site Web avec informations partagées (boîte à outils, catalogue en ligne...),
- Formation des personnels ;

Investissement dans nouvel équipement ou rénovation de bibliothèques ou médiathèques :

- Prise de connaissance du projet, éléments de diagnostic, définition des objectifs ;
- Si nécessaire, mise en relation avec d'autres partenaires publics : Drac (Direction régionale des affaires culturelles) et Région Nouvelle-Aquitaine ;

Organisation de manifestations (salons du livre, festival BD, rencontres littéraires, etc.) :

- Conseils, accompagnement dans le montage du dossier de subvention,
- Mise en relation avec d'autres partenaires potentiels (Drac, Région, Agence Livre, cinéma et audiovisuel, libraires),
- Diffusion possible des documents de communication par les véhicules de la Médiathèque départementale lors de tournées bibliothèques ;

Aides à l'édition :

- Étude du projet,
- Orientation vers une demande de subvention le cas échéant (selon réponse aux conditions).

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement gratuit, par les services du Département,
- Rendez-vous sur site avec le maire ou rencontre avec les agents responsables du projet,
- Bibliothèques et médiathèques : un référent par secteur géographique,
- Manifestations : possibilité d'un suivi régulier par un(e) bibliothécaire spécialiste d'un secteur éditorial (BD, polar, jeunesse...).

Livrables

- Éléments statistiques locaux et départementaux réalisés grâce à la collecte des rapports d'activité des bibliothèques ;
- Cartographie de l'Observatoire de la Lecture publique du ministère de la culture ;
- Supports pédagogiques délivrés lors des stages de formation.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

MENER UN PROJET RELATIF AUX ARCHIVES

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, OPTIMISATION ET RESTAURATION DES ARCHIVES, RÉNOVATION OU NOUVEL ÉQUIPEMENT, MANIFESTATIONS.

Accompagnement proposé

Conseils techniques et règles à suivre, conformité avec les normes en vigueur :

- Organisation et fonctionnement, classement des fonds d'archives (orientation éventuelle vers la mission Archives du Centre de gestion 47 si souhait d'une prestation externalisée),
- Restauration de documents d'archives patrimoniaux de plus de 100 ans (orientation et aide technique au choix des entreprises spécialisées à partir de l'examen des devis),
- Éliminations réglementaires (dont la conservation est devenue inutile) ou dépôts aux Archives départementales (AD) pour les documents de plus de 100 ans,

Mise à disposition de ressources numériques par le biais du site Internet et prêt d'expositions itinérantes,

- Formation des personnels :
- Déchiffrer les textes anciens,
- Gérer les archives communales et intercommunales,
- Découverte des fonds des AD,

Manifestations (colloque ou journée d'étude, conférence, exposition historique ou commémorative) :

- Établissement des ressources disponibles aux AD en rapport avec la thématique,
- Coconstruction possible du contenu par intégration d'un archiviste des AD dans le comité de pilotage ou le comité scientifique.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnements gratuits par les agents des Archives départementales,
- Le cas échéant, visites sur site et rencontres avec les agents responsables,
- Orientation vers une demande de subvention si le projet remplit les critères.

Livrables

- Compte-rendu (diagnostic, solutions préconisées) pour toute visite sur site ;
- Supports pédagogiques délivrés lors des stages de formation.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE MOBILIER, MUSÉAL, URBAIN ET ARCHÉOLOGIQUE

Accompagnement proposé

- Premiers conseils : marche à suivre, acteurs à contacter, délais d'intervention, cadre administratif et juridique, réglementation,
- Conseils sur le montage financier et accompagnement aux demandes de subvention,
- Aide au recrutement des prestataires (rédaction de cahiers des charges, sélection),
- Participation aux comités de pilotage et suivi du projet.

Patrimoine mobilier (statues, tableaux, orfèvrerie, mobilier, vêtements liturgiques)

En lien avec la Conservation des antiquités et objets d'art.

- Conseils de bonne conservation (mesures préventives), restauration et valorisation,
- Accompagnement au cours de la prestation de restauration.

Patrimoine archéologique (collections, sites)

En lien avec le Service régional de l'archéologie.

Collections des établissements de type muséal :

En lien avec le conseiller-musées de la Drac pour le cas des musées de France.

- Conservation préventive, restauration, acquisitions, muséographie, médiation,
- Création d'établissement de type muséal : aide, conseil et appui :
 - Définition des besoins, identification des contraintes, analyse du contexte local,
 - Partenariats possibles, constitution d'un comité scientifique,
 - Participation aux réunions de suivi de chantier et aux comités scientifiques.

Patrimoine urbain

En lien avec le CAUE47.

- Valorisation du patrimoine en centres bourgs :
 - Aide à la mise en place d'outils de médiation, conseils méthodologiques : circuit numérique et/ou sous la forme de panneaux, signalétique,
- Projets d'urbanisme en contexte patrimonial :
 - Conseils en matière de choix de matériaux et essences végétales, calepinage, mobilier urbain pour préserver le bâti ancien.

Modalités d'accompagnement

- Contacter le Département bien en amont du projet, puis l'associer à l'ensemble de l'opération,
- Première prise de contact téléphonique et rendez-vous (sur site le cas échéant) avec le maire pour mieux connaître le projet et ses enjeux.

Livrables

Le cas échéant :

- Documentations d'information,
- Modèles de délibération,
- Outils de médiation à destination des publics (pour le volet valorisation),
- Modèles de fichiers d'inventaire des collections (dans le cas des musées et espaces muséaux),
- Préconisations pour cahiers des charges,
- Compte-rendus (réunions ou visites le cas échéant).

Bénéficiaires

Communes (et associations).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47
0806 00 47 47
infomaires47@lotetgaronne.fr

CULTURE ET PATRIMOINE

RESTAURER ET VALORISER LES ÉDIFICES

ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET ÉDIFICES NON PROTÉGÉS.

Accompagnement proposé

- En amont du projet : premiers conseils quant à la marche à suivre globale, les acteurs à contacter, les délais d'intervention à prévoir, le montage financier envisageable,
- Dans un deuxième temps, lors des différentes réunions de travail : interface avec les autres partenaires pour programmer l'accompagnement du projet, aide à la sélection du maître d'œuvre si besoin, accompagnement dans la demande de subvention,
- Visites ponctuelles lors des travaux, de façon à ajuster au mieux la gestion du dossier aux réalités du terrain,
- Organisation de groupes de travail relatifs à la valorisation du monument restauré, avec les partenaires potentiels (acteurs touristiques des différentes échelles territoriales, associations).

Modalités d'accompagnement

- La commune demandeuse devra contacter le Département bien en amont de son projet,
- Prévoir un rendez-vous sur site avec l'ensemble des partenaires.

Livrables

Le cas échéant :

- Documentations d'information,
- Comptes-rendus de visite,
- Modèles de délibération,
- Simulations de plan de financement et de découpage du projet pour les demandes de subvention.

Bénéficiaires

Communes (et associations).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr



SOLIDARITÉS HUMAINES

**ACTION SOCIALE
ENFANCE
PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP
SANTÉ
CITOYENNETÉ**

SOLIDARITÉS HUMAINES

RÉALISER UN PROJET DE CRÉATION, EXTENSION OU TRANSFORMATION D'UNE (MICRO)CRÈCHE, HALTE-GARDERIE OU MULTIACCUEIL

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE JEUNES ENFANTS (EAJE) OU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF) DE JEUNES ENFANTS.

Accompagnement proposé

Apporter une aide méthodologique à l'étude de la faisabilité et des besoins : offre d'accueil d'un territoire, analyse des besoins des familles, analyse de l'opportunité d'un EAJE ou d'un SAF de jeunes enfants ;

Accompagner tout au long de l'élaboration du projet :

- Étude de projet,
- Expertise technique : différents types de modes d'accueil envisageables et d'établissement à créer dans un objectif de complémentarité des accueils existants sur un territoire donné,
- Accompagnement au montage du projet en lien avec la réglementation ;

Informé sur les aides financières envisageables au fonctionnement, notamment en lien avec la Caf (Caisse d'allocations familiales) et la MSA (Mutualité sociale agricole) ;

Aider à la constitution du dossier administratif, en conformité avec la réglementation.

Modalités d'accompagnement

Réunion interinstitutionnelle (Caf / MSA / PMI - Protection maternelle et infantile / collectivités territoriales) :

- Présentation du projet : étude de besoin sur le territoire, capacité d'accueil, mode de gestion, projet d'accueil, projet d'établissement, personnel, budget, etc.,
- Analyse de l'opportunité du projet sur un moyen terme ;

Accompagnement par le médecin de PMI de secteur et la puéricultrice référente EAJE du Département, par délégation du médecin responsable de la PMI, notamment pour le suivi de la conformité des locaux (visite sur site) adaptés à l'âge et aux besoins des enfants, mais aussi sur le projet d'établissement ou de service, règlement de fonctionnement, le personnel, l'organisation de l'accueil.

Livrables

Avis ou autorisation d'ouverture délivré par la Présidente du Conseil départemental, selon la qualification du gestionnaire (public ou privé), à partir du dossier de demande.

Bénéficiaires

Communes et EPCI, gestionnaires privés (associations, sociétés).

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS HUMAINES

CRÉER UNE STRUCTURE POUR PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Accompagnement proposé

Sur la base d'un diagnostic de besoins établi par la collectivité, accompagner les décideurs locaux dans la construction du projet sur ses aspects juridiques :

- Analyser l'opportunité du besoin identifié, au regard du Schéma départemental de l'autonomie et de l'offre médico-sociale préexistante,
- Accompagner la structuration juridique du projet,
- Proposer des solutions au vu des dispositifs d'aide à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- Le cas échéant, accompagner la sollicitation des réseaux gérontologiques ou du handicap, et mobiliser les compétences utiles,
- Apporter un appui méthodologique à la conduite des projets.

Modalités d'accompagnement

- 1^{re} réunion de présentation des besoins et d'analyse du diagnostic,
- Présentation d'un document regroupant les hypothèses envisagées au regard des politiques publiques,
- Participation possible aux réunions de conduite du projet ou aide aux points d'étape,
- Participation à la réunion de synthèse.

Livrables

Document complet d'intervention incluant au minimum 2 scénarii chiffrés.

Bénéficiaires

Communes et EPCI ayant délégation et compétence dans le secteur médico-social et tout porteur de projet.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS HUMAINES

CRÉER UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)

Accompagnement proposé

Intervenir sur les territoires prioritaires pour accompagner l'élaboration d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé :

- Soutenir la mobilisation des acteurs du projet et les aider à en structurer les différentes composantes ;
- Aider à la recherche de financements et apporter des conseils juridiques et administratifs ;
- Faciliter et mettre en réseau les techniciens et élus avec les partenaires (ARS - Agence régionale de santé, fédérations régionales de maisons de santé subventionnées à cet effet) :
 - Pour le projet architectural (AT47),
 - Dans la finalisation du plan de financement multipartenarial (Département, Région, État et Europe) ;
- Finaliser la convention relative à l'attribution et au versement de la subvention du Département et suivre les versements jusqu'au solde.

Modalités d'accompagnement

- **Information des élus** du territoire sur la démarche globale de création d'une MSP (conditions, obligations, étapes, délais),
- **Réunions avec les professionnels** et le cas échéant la Fédération Nouvelle-Aquitaine des Maisons pluriprofessionnelles de santé (ingénierie du projet).

Livrables

Aide à la constitution des différents supports demandés (notamment projet de santé, diaporamas pour les instances de validation).

Bénéficiaires

EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS HUMAINES

ÉLABORER UN PROJET CITOYEN ET ÉDUCATIF JEUNES

ORGANISATION DE PROJETS OU MANIFESTIONS D'ENVERGURE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES CITOYENNES ET ÉDUCATIVES.

Accompagnement proposé

- Analyse des thèmes et des problématiques portées et valorisées lors de la manifestation en vue de vérifier son éligibilité aux aides départementales,
- Aide à l'identification des actions pédagogiques à développer,
- Vérification des objectifs et des indicateurs d'évaluation proposés par l'action (si action reconduite).

Modalités d'accompagnement

- Projet ou manifestation d'envergure,
- Public : large et jeune (visée éducative),
- Vulgarisation des valeurs de citoyenneté,
- Thèmes à développer (2 thèmes minimum) :
 - Discrimination / racisme / égalité homme-femme / handicap,
 - Laïcité,
 - Lutte contre les violences,
 - Bénévolat,
 - Valeurs et connaissance de la République,
 - Liberté d'expression / vulgarisation des médias,
 - Développement durable

Bénéficiaires

Collectivités et associations.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS HUMAINES

METTRE EN PLACE UN PROJET SPORTIF OU ASSOCIATIF

PROJETS VALORISANT LA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU (COMPÉTITIONS DE NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL) ET PROJETS ASSOCIATIFS.

Accompagnement proposé

Étude de faisabilité :

- Identification des besoins et des leviers,
- Définition des objectifs et des publics (jeunes, familles, seniors...),
- Choix des actions à développer (sport/santé, éducation sportive, sport et handicap, manifestations associatives...);

Mise en place d'un partenariat avec le Département, les acteurs institutionnels et associatifs, et aide au montage des projets ;

Formations : un panel d'une trentaine de formations gratuites pour le monde associatif, sur les champs suivants :

- Comptabilité,
- Recherche de financement,
- Communication,
- Manifestations occasionnelles,
- Juridique...

Modalités d'accompagnement

- Appel téléphonique et/ou rencontre avec le Conseiller en développement sport et vie associative (CDSVA) du secteur ;
- Public : large et jeune (visée éducative),
- Nature des projets :
 - Sport : manifestation de niveaux national ou international,
 - Vie associative : accompagnement des projets associatifs (statuts),
 - Citoyenneté : voir fiche « Élaborer un projet citoyen et éducatif jeunes » (p. 45).

Livrables

Statuts associatifs, le cas échéant.

Bénéficiaires

Collectivités et associations.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

SOLIDARITÉS HUMAINES

METTRE EN ŒUVRE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Accompagnement proposé

Animer et coordonner la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion professionnelle dans les marchés des acheteurs publics : appui technique opérationnel et rôle de facilitateur, interface entre les donneurs d'ordres, entreprises attributaires et demandeurs d'emploi :

- Sensibilisation au dispositif des élus et des techniciens au sein des collectivités/EPCI,
- Analyse de la faisabilité et de la pertinence d'introduire une clause d'insertion en fonction de la nature, de la technicité, de la durée du marché et de l'offre d'insertion locale,
- Assistance auprès des techniciens en charge de la passation des marchés, afin d'intégrer les éléments juridiques relatifs à la clause d'insertion,
- Information auprès des entreprises soumissionnaires (calcul des engagements d'insertion, repérage préalable du public),
- Mise en relation des entreprises attributaires avec l'offre d'insertion (structures d'insertion et/ou candidats),
- Suivi et contrôle de l'exécution des heures d'insertion,
- Information des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage,
- Évaluation finale de la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement gratuit pour les marchés ponctuels,
- Convention de partenariat avec financement pour les besoins d'accompagnements récurrents.

Livrables

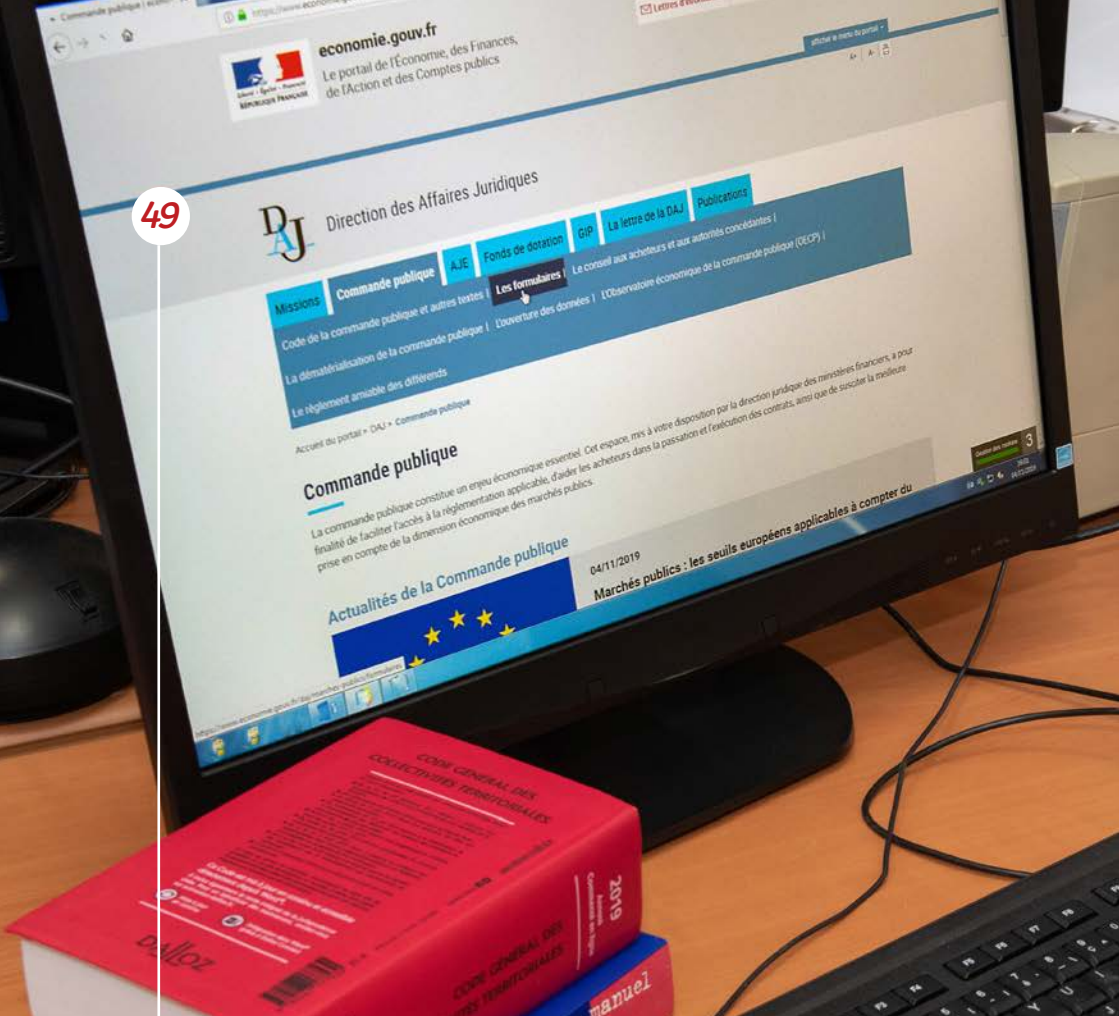
- Clauses sociales d'insertion rédigées dans les pièces du marché,
- Interface entre la commune, l'entreprise et les personnes insérées,
- Relevés mensuels des heures réalisées,
- Bilan quantitatif et qualitatif (heures réalisées, profil du public, situation professionnelle à la fin du chantier...)

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI (hors Agglomération d'Agen et ses communes membres).

CONTACT

Ardie 47 (Agence de recherche et développement de l'insertion par l'économie)
Cyril Dorbes, chargé de mission clauses
clauses@ardie47.fr
05 53 98 60 76 ou 06 13 99 40 94



FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
SYSTÈMES D'INFORMATION
NUMÉRIQUE**

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

BÉNÉFICIAIRE DE CONSEILS JURIDIQUES EN MATIÈRE DE DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Accompagnement proposé

- **Conseiller (notions essentielles et appuis opérationnels) et aider à la prise de décision** dans les domaines suivants : statut des élus, droit électoral, réglementation du domaine public et privé, fonctionnement des assemblées délibérantes, administration et gestion communale, concessions, fonctionnement des CCAS (Centre communal d'action sociale), ERP (Établissements recevant du public), pouvoirs de police du maire, état-civil, urbanisme, biens/patrimoine, cultes et législation funéraire, marchés publics, relations avec les associations, affaires scolaires, ordures ménagères, délégation de signatures et de fonctions,
- **Rédiger des actes juridiques** : délibérations, conventions, arrêtés,
- **Préconisations et accompagnement** dans la mise en œuvre de la solution,
- **Veille juridique et information.**

Modalités d'accompagnement

- Contact téléphonique ou courriel,
- Déplacement en collectivité si nécessaire,
- Conditions :
 - Adhésion au Conseil 47 en signant la convention sans limite de durée,
 - Cotisation annuelle variant selon la strate de population pour les communes, ou le nombre d'agents pour les établissements publics : de 195 € à 1645 €.

Livrables

- Réponse juridique,
- Actes rédigés, et proposition de modèles (arrêtés, délibérations, conventions, etc.),
- Journal mensuel (adhérents) : *Le Mag Conseil 47*,
- Circulaires apportant un éclairage juridique et technique sur un domaine particulier,
- Le cas échéant :
 - Réunions d'information sur des thèmes d'actualité,
 - Rencontres dans la collectivité avec les élus et les responsables des services.

Bénéficiaires

Communes et toute structure publique locale (EPCI, CCAS, établissements publics, syndicat mixte...)

CONTACT

Consil 47

Jean-Philippe Crouzet, responsable du pôle Ressources du CDG 47
05 53 48 00 78
consil47@cdg47.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

RÉDIGER UN MARCHÉ PUBLIC

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Accompagnement proposé

- Aide à la rédaction des pièces administratives des marchés publics et relecture,
- Proposition de modèles,
- Accompagnement ponctuel tout au long de la procédure de passation et d'exécution du marché.

Modalités d'accompagnement

- Contact téléphonique ou courriel,
- Déplacement en collectivité si nécessaire,
- Conditions :
 - Adhésion au Conseil 47 en signant la convention sans limite de durée,
 - Cotisation annuelle variant selon la strate de population pour les communes, ou le nombre d'agents pour les établissements publics : de 195€ à 1645€.

Livrables

- Rédaction des pièces suivantes :
 - Règlement de consultation,
 - Cahier des clauses administratives particulières,
 - Acte d'engagement,
- Réponse juridique aux demandes formulées sur la passation et l'exécution du marché public.

Bénéficiaires

Communes et toute structure publique locale (EPCI, CCAS - Centre communal d'action sociale, établissements publics, syndicat mixte...)

CONTACT

Consil 47

Jean-Philippe Crouzet, responsable du pôle Ressources du CDG 47

05 53 48 00 78

consil47@cdg47.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE, DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES OU SÉCURISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Accompagnement proposé

Diagnostic, conseil, proposition de solutions et d'outils :

- Accès et assistance aux logiciels métiers,
- Dématérialisation des procédures :
 - Domaines : contrôle de légalité, dématérialisation des marchés publics, flux comptables, parapheurs-convocation électronique,
 - Outils : chorus pro, certificats électroniques, plateforme de stockage, plateforme d'envoi de fichiers lourds,
- Conseil en équipements,
- Proposition d'outils de sauvegarde déportée, d'anti-virus et applicatif de messagerie sous nom de domaine « collectivite47.fr ».

Modalités d'accompagnement

- Installation et paramétrage des logiciels professionnels,
- Formation des utilisateurs,
- Assistance téléphonique,
- Télémaintenance,
- Intervention sur site,
- Audit-recueil des besoins,

Conditions :

- Adhésion à la convention cadre « accompagnement numérique »,
- Tarification en fonction du type d'accompagnement choisi et de la taille de la structure.

Livrables

- Logiciels métiers en matière de gestion financière, du personnel, des administrés, des affaires générales et des cimetières,
- Accès aux plateformes acheteurs et dématérialisation des actes,
- Diagnostic avec préconisations,
- Cahier des charges techniques.

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI adhérant au dispositif « accompagnement numérique ».

CONTACT

CDG 47

Julie Rollot, chargée de l'accompagnement numérique
julie.rollot@cdg47.fr
05 53 48 00 93

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Accompagnement proposé

- Mise à disposition d'une gamme d'applications permettant :
 - d'exploiter les données graphiques du cadastre et la matrice associée, ainsi que les documents d'urbanisme,
 - de consulter l'ensemble des données de références et données métier mises à disposition (voirie, réseaux d'eau, cimetière, etc.).
- Analyse des besoins de la collectivité et des moyens disponibles,
- Formation des utilisateurs.

Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec la collectivité,
- Prestations d'installation, de numérisation des données, de maintenance et assistance technique,
- Conditions :
 - Signature avec le CDG 47 de la convention « information géographique » pour 3 ans,
 - Tarification en fonction du type d'accompagnement choisi et de la taille de la structure.

Livrables

- Fourniture et paramétrage d'un portail d'information géographique,
- Accès aux outils d'information géographique,
- Fourniture des fichiers fonciers standards.

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI adhérant au dispositif « information géographique ».

CONTACT

CDG 47

Vincent Lafourcade, géomaticien
vincent.lafourcade@cdg47.fr
05 53 48 00 88

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

METTRE EN PLACE UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Accompagnement proposé

En partenariat et complémentarité avec la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) du Lot-et-Garonne :

- Analyse des besoins et des moyens disponibles,
- Fourniture et paramétrage d'un environnement numérique de travail,
- Réalisation d'un audit de l'environnement technique,
- Acquisition groupée de ressources numériques,
- Suivi technique,
- Formation :
 - du personnel communal aux différents outils,
 - du corps enseignant par la DSDEN.

Modalités et conditions d'accompagnement

- Contact avec la collectivité,
- Conditions :
 - Signature avec le CDG 47 de la convention « école numérique » pour 3 ans,
 - Tarification en fonction du type d'accompagnement choisi et de la taille de la structure.

Livrables

- Fourniture et paramétrage d'un environnement numérique de travail,
- Audit de l'environnement technique avec préconisation,
- Licences de logiciels de sécurité,
- Accès à la plateforme de gestion de parc en ligne.

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI adhérant au dispositif « école numérique ».

CONTACT

École 47

Stéphane Gazeau, chargé du projet « école numérique » et conseil en équipements du CDG 47 (Centre de gestion)
05 53 48 00 90 - stephane.gazeau@cdg47.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENTS EUROPÉENS

PROJETS PUBLICS DANS LES DOMAINES SUIVANTS : ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE, INCLUSION SOCIALE, TOURISME, ÉCONOMIE...

Accompagnement proposé

Lancement de la réflexion - conseil de premier niveau :

- Établissement d'une feuille de route,
- Ou si besoin réorientation de la demande,
- Aide à la définition et à la formalisation du besoin,
- Identification des interlocuteurs partenaires,
- Analyse du projet ;

Accompagnement ciblé :

- Mobilisation du partenariat (réunions, animations...),
- Accompagnement à l'élaboration et au suivi du projet,
- Conseil en ingénierie financière.

Modalités d'accompagnement

- Demande de la collectivité,
- Entretien, rendez-vous pour première identification du besoin,
- Suivi et/ou accompagnement en fonction des attentes et des besoins du maître d'ouvrage.

Livrables

- Compte-rendu de réunion,
- Note(s) synthétique(s).

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

RÉSOUTRE LES PROBLÈMES D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

DIFFICULTÉS D'ACCÈS A INTERNET FIXE, DE COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE.

Accompagnement proposé

Accompagner les collectivités dans les démarches visant à résoudre les problèmes d'accès aux infrastructures numériques :

- Recenser les difficultés rencontrées et recueillir les besoins à couvrir,
- Analyser le contexte et les projets d'aménagement numérique en cours ou programmés sur le territoire,
- Rechercher les solutions techniques mobilisables en matière d'accès à Internet fixe : fibre entreprise, réseaux radio, satellite,
- Rechercher les solutions complémentaires en matière de couverture mobile : dispositifs de couverture mobile ciblée (« New Deal »), solutions de couverture à l'intérieur des bâtiments (indoor).

Modalités d'accompagnement

- Réunion de cadrage,
- Echange avec les acteurs de la filière numérique : opérateurs d'infrastructures, délégataires de service public,
- Le cas échéant, mesures terrain en matière de couverture mobile,
- Réunion de restitution,
- Le cas échéant, aide à la constitution d'un dossier de déclaration de mauvaise couverture sur la plateforme France Mobile et/ou de saisine de « l'équipe projet » en charge du suivi de la couverture mobile, commission coprésidée par le Préfet du département et la Présidente du Conseil départemental.

Livrables

- Document d'analyse de l'existant,
- Solutions techniques mobilisables en matière d'accès à Internet fixe,
- Solutions complémentaires en matière de couverture mobile,
- Le cas échéant, dossier de déclaration de mauvaise couverture sur la plateforme France Mobile et/ou de saisine de « l'équipe projet » en charge du suivi de la couverture mobile.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

ÉLABORER UN PROJET DE TIERS-LIEU

CENTRE DE TÉLÉTRAVAIL, ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE
(OU COWORKING), FAB LAB, ESPACE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE...

Accompagnement proposé

Accompagner les collectivités dans la préfiguration d'un projet de tiers-lieu :

- Analyser le contexte local : forces et faiblesses, besoins du tissu socio-économique local, tiers-lieux existants (et benchmark),
- Recenser les financements mobilisables en phase d'amorçage,
- Rechercher les appuis techniques et mobilisables,
- Travailler le modèle économique du tiers-lieu, et s'appuyer notamment sur les ressources mobilisables.

Modalités d'accompagnement

- Réunion de cadrage,
- Échange avec les parties prenantes : collectivité mettant un local à disposition, structure porteuse du projet de tiers-lieu, autres acteurs locaux susceptibles de soutenir le projet (tissu associatif, économique...),
- Réunion de restitution,
- Le cas échéant, aide à la constitution de dossiers :
 - de demandes de financements,
 - de labellisation « Aptic », de demande d'agrément Caf.

Livrables

Supports de restitution de l'analyse du contexte local et des ressources mobilisables.

Bénéficiaires

Communes et EPCI.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

NORMALISER LES ADRESSES DE LA COMMUNE

Accompagnement proposé

- Aide à la réalisation d'un plan d'adressage communal (dénomination des voies et numérotation des locaux),
- Appui et formation à l'utilisation du guichet adresse national,
- Accompagnement aux démarches administratives afférentes :
 - Demandes de subventions,
 - Rédaction de documents administratifs,
 - Information des organismes publics impactés,
 - Information aux habitants,
- Conseils sur les panneaux de voies et de numéros et leur pose,
- Accompagnement à l'organisation de réunions publiques.

Modalités d'accompagnement

- Description des règles d'adressage par téléphone ou courrier électronique,
- Mise en place d'une équipe projet par la commune,
- Organisation d'un atelier en mairie avec l'équipe projet et les techniciens du Département (minimum une journée),
- Suivi du projet après l'atelier,
- Accompagnement gratuit.

Livrables

- Carte de la commune format A0,
- Plan d'adressage intégré à la Base adresse nationale (BAN),
- Listing des voies, points adresses et nombre de panneaux,
- Kit de documents administratifs type (délibération, courrier aux habitants, attestation d'adressage...).

Bénéficiaires

Communes.

CONTACT

Conseil départemental

Info Maires 47

0806 00 47 47

infomaires47@lotetgaronne.fr

PARTENAIRES

Association départementale d'information sur le logement (Adil 47)

L'Adil 47 a pour vocation d'offrir gratuitement au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement.

6 bis, boulevard Scaliger
47 000 Agen
Tél. : 05 53 67 93 65



Agence recherche et développement de l'insertion par l'économique (Ardie 47)

L'Ardie 47 accompagne les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) de Lot-et-Garonne dans leur démarche de professionnalisation, de pérennisation et de développement.

Rue du Trech - ZAC Agen Sud
47000 Agen
Tél. : 05 53 98 60 76



Au Fil des Séounes

Au Fil des Séounes est une association qui œuvre à l'éducation à l'environnement et au développement durable en Lot-et-Garonne. Ses objectifs sont la préservation de l'environnement, la sensibilisation à l'écologie et le développement de l'esprit citoyen.

452 route du Village
47270 Saint-Romain-le-Noble
Tél. : 05 53 95 12 99
info@aufildesseounes.fr



Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 47)

Le CAUE de Lot-et-Garonne est une association départementale chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Grâce aux permanences organisées dans les mairies du département, les conseillers du CAUE peuvent assister gratuitement les collectivités locales et les usagers en matière de construction, d'aménagement et de paysage.

Leurs conseils sont aussi bien d'ordre technique, administratif que réglementaire : diagnostics, aides aux démarches administratives, construction et environnement, choix des matériaux...

9, rue Étienne-Dolet
47000 Agen
Tél. : 05 53 48 46 70
contact@caue47.com



Le Centre de gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47)

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) est un établissement public local à caractère administratif. Il assure une mission générale d'information sur l'emploi public territorial. Il organise également les concours et examens professionnels de toutes les catégories (A, B et C). La mission « Conseil 47 » propose, par convention avec les collectivités intéressées, une intervention basée sur l'apport d'informations, de conseils et d'expertises juridiques dans différents domaines du droit public.

53, rue de Cartou - CS 80050
47901 Agen Cedex 9
05 53 48 00 70
contact@cdg47.fr



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine permet aux territoires d'être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable ainsi que la lutte contre l'étalement urbain.

107, boulevard du Grand Cerf - CS 70432
86011 Poitiers Cedex
05 49 62 67 52
contact@epfna.fr



Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE 47)

Le SDEE 47, établissement public de coopération intercommunale qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des 319 communes du Lot-et-Garonne, est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne.

26, rue Diderot
47031 Agen Cedex
Tél. : 05 53 77 65 00



SIGLES ET ACRONYMES

Adil 47	Association départementale d'information sur le logement de Lot-et-Garonne
Afafe	Aménagement foncier agricole forestier et environnemental
Alca	Agence livre, cinéma et audiovisuel
Ardie 47	Agence de recherche et développement de l'insertion par l'économie de Lot-et-Garonne
ARS	Agence régionale de santé
AT 47	Assistance technique de Lot-et-Garonne
Ban	Base d'adresse nationale
Caf	Caisse d'allocations familiales
CAUE 47	Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDG 47	Centre de Gestion de Lot-et-garonne
CDPLHI	Commission départementale partenariale de lutte contre l'habitat indigne
CDSVA	Conseiller en développement sport et vie associative
DCE	Dossier de consultation des entreprises
Drac	Direction régionale des affaires culturelles
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EAJE	Établissement public de jeunes enfants
EAR	Espace agricole remarquable
Ecir	Échanges et cessions d'immeubles ruraux
ENS	Espace naturel sensible
ENT	Espace numérique de travail
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPFNA	Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine
ERP	Établissement recevant du public
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
Loi NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
PCAET	Plan climat air énergie territorial
Pdesi	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
Plu	Plan local d'urbanisme
PMI	Protection maternelle et infantile
PPA	Personne publique associée
Saf	Service d'accueil familial
Scot	Schéma de cohérence territoriale
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public
SDEE 47	Syndicat départemental d'électricité et d'énergie Lot-et-Garonne
Sig	Système d'information géographique



Retrouvez le guide en téléchargement sur :
www.lotetgaronne.fr/soutien-aux-collectivites

infomaires 47

0806 00 47 47 Prix d'un appel local

UN SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Bénéficiaire de conseils sur un projet

Déposer une demande d'aide départementale

Suivre l'état d'avancement de sa demande

infomaires47@lotetgaronne.fr

Avec INFOMAIRES 47, le Conseil départemental propose aux communes et intercommunalités un contact unique pour mener à bien la réalisation de leurs projets.

Retrouvez tous les dispositifs d'accompagnement du Conseil départemental aux collectivités sur www.lotetgaronne.fr Rubrique Aide aux communes.